

Tout **comprendre** sur  
**LA RESPONSABILITÉ  
ÉLARGIE DU PRODUCTEUR  
POUR LES EMBALLAGES  
PROFESSIONNELS**



---

---

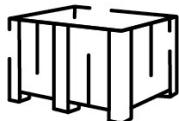
© CITÉOPRO

EMBALLAGES  
PROFESSIONNELS

ENSEMBLE  
FAISONS BOUGER  
LES LIGNES

# La Responsabilité Élargie du Producteur (REP) des emballages professionnels entre en vigueur en 2026.

ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?



## METTEURS EN MARCHÉ d'emballages professionnels

Vous produisez, importez ou distribuez des produits emballés ou des emballages professionnels ?

Avec la REP, vous devenez responsables de la gestion de la fin de vie des emballages (tri, collecte, traitement). Afin d'alléger et de mutualiser une partie de cette charge, vous pouvez adhérer à un éco-organisme agréé qui vous accompagnera dans cette mission !

### Améliorer le recyclage

en renforçant la traçabilité des flux et en concentrant les efforts sur les matériaux n'ayant pas atteint les objectifs de 2025 (plastiques, aluminium, acier), pour progresser collectivement vers les objectifs de 2030.

### Faire du réemploi

un véritable levier en soutenant les solutions déjà en place, en stimulant l'innovation et en assurant un meilleur suivi des flux.



## DÉTENTEURS d'emballages professionnels

Vous gérez la fin de vie des emballages professionnels en organisant leur recyclage et/ou leur réemploi ?

Votre rôle est essentiel : en maîtrisant les gestes de tri et l'organisation de la collecte des emballages professionnels, vous représentez la pierre angulaire du réemploi et du traitement réussi des déchets d'emballage.

# QUELS EMBALLAGES sont concernés concrètement ?



## Les emballages de vente

Fûts, bidons, cagettes, pots, sacs en carton...



## Les emballages de regroupement

Caisses, boîtes en carton...



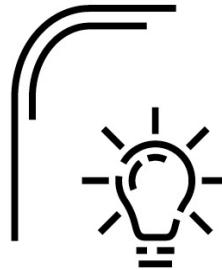
## Les emballages de transport

Palettes, calages, intercalaires, films...



## Les emballages de production primaire

Sacs, fûts, big bags...



## LA REP qu'est-ce que c'est ?

La Responsabilité Élargie du Producteur (REP) repose sur le principe du « pollueur-payeur » : les entreprises responsables de la mise sur le marché d'emballages doivent en gérer la fin de vie (tri, collecte, traitement) pour limiter leur impact environnemental. Elles peuvent confier cette mission à un éco-organisme agréé en payant une écocontribution.

Nous sommes à vos côtés pour CONSTRUIRE ENSEMBLE CETTE NOUVELLE FILIÈRE

**1** Identifier et piloter les indicateurs de performance pour vous aider à piloter votre feuille de route.

**2** Activer les leviers 3R : réduction, réemploi, recyclage et les partager à l'ensemble d'un secteur.

**3** Promouvoir les bonnes pratiques avec des projets sectoriels innovants et en partageant des méthodes efficaces et des approches centrées sur la qualité.

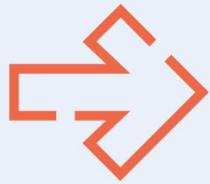
**4** Transformer les emballages en ressources pour limiter leur impact environnemental.

Pour être en conformité avec la REP, l'adhésion à un éco-organisme agréé est obligatoire à partir de 2026.

Nous sommes à votre service pour vous accompagner.

CONTACTEZ-NOUS à [info@citeopro.com](mailto:info@citeopro.com)





## CITEO PRO VOUS ACCOMPAGNE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE NOUVELLE REP

Citeo Pro est un éco-organisme du Groupe Citeo dédié aux emballages professionnels. Agréé depuis le 15 mars 2024 au titre de la responsabilité élargie du producteur des emballages de la restauration, Citeo Pro est candidat à l'agrément pour la REP des emballages professionnels.

Engagées à vos côtés, les équipes de Citeo Pro mettent tout en œuvre pour que le cadrage de cette nouvelle filière se fasse de façon optimisée et progressive, garantissant ainsi un déploiement dans les meilleures conditions.

### NOTRE RÔLE



#### Accompagner

nos clients dans leurs projets d'écoconception, de réemploi et démarches de mise en conformité.



#### Soutenir

le tri à la source, la collecte, le réemploi et le recyclage des emballages professionnels.



#### Accélérer

le développement du réemploi des emballages professionnels.



#### Veiller

à la qualité et à la traçabilité efficace des emballages collectés et réemployés.



#### Sensibiliser

les détenteurs d'emballages à la mise en place et l'amélioration des bons gestes de tri.



#### Garantir

à tous d'être en conformité avec les obligations réglementaires inscrites dans la REP.

**Suivez l'ensemble des actualités de la filière des emballages professionnels :**



Abonnez-vous à notre newsletter.



Suivez-nous sur LinkedIn.